

UNIR : Lu dans la presse



Le + syndical

Janvier 2011

A : Exécutif Confédéral
Fédérations et Syndicats
Délégués UNIR et CODERPA
Unions Territoriales (UR et UD)
Service presse CFE-CGC
Autres correspondants Retraite

Paris, le 7 février 2011

Chers lecteurs,

Les chiffres cruciaux qui changent en 2011 pour votre fiscalité et votre porte monnaie. Au 1er janvier, voici les hausses du coût de la vie. (**Foncier.mobi – 1er Janvier**)

- ✓ Hausse généralisée des tarifs des assurances entre 2,5% et 4,5% pour l'automobile, entre 3% et 8% pour l'habitation, et entre 5,3% et 8,5% pour les mutuelles santé et assurances complémentaires.
- ✓ Suppression de l'abattement de 15 points sur les cotisations patronales pour les ménages déclarant leur employé à domicile au salaire réel.
- ✓ La tranche la plus élevée d'impôt sur le revenu passe de 40 à 41%.
- ✓ Coup de rabot de 10% sur des niches permettant de réduire l'impôt sur le revenu grâce aux niches fiscales pour le crédit d'impôt sur les équipements en faveur du développement durable, la réduction d'impôt au titre de certains investissements outre-mer ou le Scellier. Ainsi, dès 2011, seuls les logements labellisés BBC permettront aux investisseurs de bénéficier du dispositif Scellier à 22%. L'avantage fiscal sera de 13% pour les autres logements.
- ✓ La réduction d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) passe de 75% à 50% pour l'investissement direct ou indirect d'un particulier dans une PME, dans la limite de 45.000 euros.
- ✓ Hausse de la TVA au 1er janvier des abonnements Internet et mobiles. Certains opérateurs comme SFR ne la répercuteront que le 1er février.

Nous vous rappelons que si vous désirez approfondir le sujet d'un article particulier, n'hésitez pas à nous contacter (membres du Conseil d'Administration ou bureau de l'UNIR), nous vous enverrons les informations complémentaires en notre possession.

Nous vous souhaitons une bonne lecture,

Pierre Castéran
Chargé de la rédaction de la revue

Marc Bader
Président de l'UNIR

UNIR- Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités

Maison de la CFE/CGC
59 rue du Rocher
75008 Paris
Tel : 01 55 30 13 27 Fax : 01 55 30 13 26
Mail : unir@cfecgc.fr – Accès direct à notre site : <http://www.cfecgc.org/syndic/unir/>

SOMMAIRE

Retraites.....	4
Réforme des retraites : de nombreux décrets ont été publiés au « Journal officiel ».....	4
Retraites complémentaires : le niveau futur des pensions est au coeur des négociations entre patronat et syndicats.....	4
Les Français partent à la retraite le plus tôt possible	4
Cumul emploi-retraite : on cotise dorénavant à temps plein	4
Cumul pension d'invalidité et activité professionnelle au-delà de l'âge de départ en retraite : précisions de la CNAV	5
Les retraites devraient augmenter de 1,8 % en avril	5
Retraite : les conditions du départ anticipé pour pénibilité	5
La décote et la surcote concernent un retraité sur cinq.....	5
Cumul invalidité et activité: des assouplissements.....	5
Retraites ARRCO-AGIRC : les négociations se poursuivent	5
Retraites : le dispositif "pénibilité" menacé	6
Le gouvernement envisage un versement des retraites au 1er du mois.....	6
Retraite : fin de la majoration pour conjoint à charge.....	6
Santé – Maladie – Dépendance	6
"La Sécurité sociale connaissait les dangers du Mediator depuis dix ans !"	6
La CNAV révisé les paramètres financiers des prestations d'action sociale 2011	6
Dépendance : ne pas réduire le débat au seul financement	7
COR-Bertrand veut réformer le système de pharmacovigilance.....	7
Livret A et assurance -vie pour la dépendance?	7
Action sociale Agirc et Arrco : apporter des réponses innovantes pour bien vieillir chez soi	7
L'activité de chaque hôpital pourrait être plafonnée	7
Les ARS ont achevé le découpage en territoires de santé.....	7
La violence, plaie persistante à l'hôpital.....	8
Axa autorisé à généraliser son expérimentation dans l'accès aux données de soins	8
L'AGIRC-ARRCO lance l'évaluation de deux innovations technologiques avec la société Médialis	8
Incohérence du déficit de la Sécurité Sociale et l'augmentation de la consultation au médecin généraliste	8
Réforme de la dépendance : les pistes de la mission sénatoriale	8

Mutuelles – Assurances	9
Les mutuelles santé augmentent leurs prix en 2011	9
Garages agréés et garages services.....	9
L'UE refuse à la France des allègements fiscaux pour les mutuelles santé	9
Assurance-vie : le palmarès des fonds euros	9
Assurance vie : Le nombre de contrats non réclamés est en baisse.....	9
Europe – Etranger	10
Le chef du gouvernement danois veut abolir la retraite anticipée	10
«L'âge de la retraite doit être un choix, non une obligation !»	10
Espagne : accord clé pour la retraite à 67 ans	10
L'Allemagne dit que l'UE avance sur la question des retraites	10
Divers.....	10
La publicité gouvernementale a coûté plus de 140 millions d'euros en 2010	10
La grand-mère alimentait les retraités en cannabis	11
Patronat et syndicats établissent un agenda social 2011 très chargé	11
Carglass, pointé du doigt par 40 millions d'automobilistes	11
Ils sont profs, employés de banque, retraités ... et surendettés	11
Ils sont retraités, salariés et surendettés	11
Le top des voitures les plus volées en 2010	11
Loisirs	12
Des livres à lire et à relire	12
Tableau de bord.....	12
Retraite	12
Indice des prix.....	13
Indice de référence des loyers (IRL).....	13
Emploi : Salaire minimum (depuis le 1 ^{er} janvier 2010).....	13
Epargne réglementée.....	13
Prêts.....	13

REFORME DES RETRAITES : DE NOMBREUX DECRETS ONT ETE PUBLIES AU « JOURNAL OFFICIEL »

Les Echos – 3 janvier

Le décret relevant progressivement l'âge légal de départ à la retraite a été publié vendredi au « Journal officiel ». Les assurés nés avant le 1er juillet 1951 seront les derniers à pouvoir liquider leur retraite à 60 ans. La nouvelle borne des 62 ans s'appliquera aux salariés nés à partir de 1956. Le décret détaille également les modalités de départ anticipé pour les salariés ayant commencé à travailler très jeunes (« Les Echos » du 10 décembre). Un autre décret publié aligne, sur dix ans, le taux de cotisation retraite des fonctionnaires sur celui du privé (passage de 7,85 à 10,55%). Un troisième modifie le barème de calcul des rachats de trimestres d'années d'études (rendu mécaniquement moins cher par le relèvement de l'âge légal). Enfin, un autre décret pérennise le dispositif de retraite progressive, qui permet à certains salariés de continuer à travailler à temps partiel tout en touchant une partie de leur pension.

RETRAITES COMPLEMENTAIRES : LE NIVEAU FUTUR DES PENSIONS EST AU COEUR DES NEGOCIATIONS ENTRE PATRONAT ET SYNDICATS

Les Echos – 4 janvier

Les partenaires sociaux poursuivent aujourd'hui la négociation sur l'avenir des régimes de retraite complémentaires du privé. Derrière l'adaptation aux nouveaux âges de départ se profile la question du rendement des cotisations, et donc du niveau des pensions des futurs retraités

Le rendement des cotisations

Le rendement des cotisations Agirc-Arrco influence directement le montant de la part complémentaire des pensions de retraite. Il s'agit du niveau de pension auquel donne droit un euro de cotisation « achetée ». Actuellement, 100 euros cotisés à l'Arrco en 2010 donneront droit à 6,59 euros de pension annuelle. Le rendement est donc de 6,59 %. Il était supérieur à 9 % au début des années 1990. A l'Agirc (cadres), le rendement est tombé à 6,70 %.

LES FRANÇAIS PARTENT A LA RETRAITE LE PLUS TOT POSSIBLE

Le Figaro – 13 janvier

Selon une enquête de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, 68% évoquent l'envie de profiter de leur temps libre le plus longtemps possible.

Alors que le gouvernement vient de repousser l'âge légal de départ en retraite à 62 ans (d'ici à 2018), une enquête publiée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), la direction de la sécurité social (DSS) et la Drees (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) montre l'empressement des Français à quitter la vie active. Les organismes ont interrogé 3.000 personnes représentatives parmi les 678.000 qui ont liquidé leurs droits entre juillet 2008 et juin 2009. Les trois quarts d'entre elles (74,1%) ont ainsi affirmé avoir pris leur retraite dès qu'elles en ont eu la possibilité.

Au cours de la période étudiée, l'âge moyen réel de liquidation des droits a été de 61,2 ans. Mais s'ils avaient eu le choix, la moitié de ces «jeunes retraités» auraient préféré partir plus tôt, à 60,1 ans. Un quart d'entre eux affirment qu'il est même souhaitable de partir avant cet âge, quand 18% s'estiment prêt à poursuivre leur activité jusqu'à 65 ans, voire au delà.

CUMUL EMPLOI-RETRAITE : ON COTISE DORENAVANT A TEMPS PLEIN

Le particulier – 17 janvier

La fin de l'interdiction du maintien d'une assiette à temps plein pour les salariés en situation de retraite progressive vient d'être signée par l'Agirc et l'Arrco.

Nombreuses sont les entreprises qui intègrent, au titre de l'aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite, un dispositif de passage à temps partiel avec maintien des **cotisations d'assurance vieillesse** et de **retraite complémentaire**, sur la base d'une rémunération à temps plein.

Considérant ce nouveau contexte, l'**Agirc** (Retraite des cadres) et l'**Arrco** (Retraite complémentaire des salariés) viennent de revenir sur leur position antérieure qui interdisait le bénéfice du maintien d'une assiette à temps plein aux salariés en situation de **retraite progressive**.

CUMUL PENSION D'INVALIDITE ET ACTIVITE PROFESSIONNELLE AU-DELA DE L'AGE DE DEPART EN RETRAITE : PRECISIONS DE LA CNAV

Boursorama – 19 janvier

L'assuré titulaire d'une pension d'invalidité qui exerce encore une activité professionnelle au moment d'atteindre l'âge légal de départ en retraite peut, désormais, automatiquement continuer à percevoir cette pension. Dans une circulaire, la Caisse nationale d'assurance vieillesse rappelle que la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2010 a supprimé le principe d'opposition à la substitution qui prévalait auparavant. Le versement de la pension d'invalidité prend fin lorsque l'assuré cesse son activité professionnelle ou, au plus tard, à l'âge d'obtention de la pension de vieillesse à taux plein quelle que soit la durée d'assurance (actuellement 65 ans). Ces nouvelles dispositions concernent les assurés dans cette situation qui ont atteint leur 60e anniversaire à compter du mois de mars 2010. La CNAV apporte également des précisions pour les assurés qui ont eu 60 ans avant le 1er mars 2010 et qui continuent d'exercer une activité professionnelle et sur le non cumul d'une pension d'invalidité avec une retraite anticipée.

LES RETRAITES DEVRAIENT AUGMENTER DE 1,8 % EN AVRIL

Les Echos – 20 janvier

Cette revalorisation, déduite du chiffre d'inflation de 1,5 % constaté pour 2010, devra être confirmée en mars par la Commission économique de la nation.

Les pensions de base des retraités devraient augmenter de 1,8 % le 1er avril prochain, afin de tenir compte de la hausse des prix. C'est ce que l'on déduit du chiffre d'inflation de 1,5 % constaté pour 2010. La revalorisation intégrera 1,5 % au titre de l'inflation prévisionnelle pour 2011, chiffre auquel on ajoute 0,3 point de correction pour l'inflation de l'an dernier (qui a été de 1,5 % au lieu des 1,2 % prévus).

Quasi-certaine, cette revalorisation devra être confirmée en mars par la Commission économique de la nation. Elle concerne la plupart des régimes de base, du secteur privé comme de la fonction publique. Pour les retraites complémentaires Agirc-Arrco, également revalorisées le 1er avril, la revalorisation sera du même ordre, mais le chiffre exact n'est pas encore connu.

RETRAITE : LES CONDITIONS DU DEPART ANTICIPE POUR PENIBILITE

Les Echos – 21 janvier

Les décrets transmis aux partenaires sociaux précisent la façon dont la pénibilité pourra ouvrir le droit à un départ à la retraite anticipé. La durée d'exposition est fixée à 17 ans pour les personnes souffrant d'une incapacité comprise entre 10 % et 20 %.

LA DECOTE ET LA SURCOTE CONCERNENT UN RETRAITE SUR CINQ

Les Echos – 25 janvier

Près de 13 % des nouveaux retraités du régime général du privé (ainsi que 29 % des fonctionnaires) prolongent leur activité afin de bénéficier d'une pension majorée d'une surcote. Mais l'immense majorité des assurés prend toujours sa retraite dès que possible.

CUMUL INVALIDITE ET ACTIVITE: DES ASSOUPPLISSEMENTS

SVP.com – 26 janvier

L'article 87 de la LFSS pour 2010 prévoit la possibilité pour l'assuré titulaire d'une pension d'invalidité et qui exerce une activité de cumuler cette pension avec ses revenus d'activité au delà de l'âge de départ à la retraite. Une circulaire CNAV n°2011-4 du 19/01/2011 commente ce dispositif.

RETRAITES ARRCO-AGIRC : LES NEGOCIATIONS SE POURSUIVENT

Boursorama – 27 janvier

Les partenaires sociaux continuent de négocier l'avenir des retraites complémentaires ARRCO-AGIRC. La question des droits familiaux (majorations pour enfants et pensions de réversion) était le sujet de la 4e rencontre hier. Selon "La Tribune" de ce matin, un syndicat défend l'idée d'une forfaitisation des majorations pour enfants, "autour de 300 euros", alors qu'elles sont calculées actuellement selon un pourcentage de la pension. Par ailleurs, toujours selon le quotidien, le Medef demande une transposition dans les régimes complémentaires des nouveaux âges de la retraite (62 ans pour l'ouverture des droits, 67 ans pour le taux plein), "ce que les syndicats refusent". La prochaine réunion est prévue pour le 24 février.

RETRAITES : LE DISPOSITIF "PENIBILITE" MENACE

Faire face – 27 janvier

Les projets de décret que le gouvernement vient de transmettre aux partenaires sociaux durcissent les conditions d'accès au départ anticipé à la retraite pour pénibilité. C'était pourtant l'un des principaux acquis des syndicats qui s'étaient mobilisés contre la réforme des retraites, à l'automne dernier. Les manifestants avaient obtenu que le gouvernement porte le taux d'incapacité minimum exigé de 20 à 10%... sous conditions. Or ces conditions, précisées dans les décrets, sont drastiques

LE GOUVERNEMENT ENVISAGE UN VERSEMENT DES RETRAITES AU 1ER DU MOIS

La Croix – 27 janvier

Le ministre du travail, Xavier Bertrand, s'est déclaré favorable mercredi 26 janvier au versement des pensions de retraite au 1er du mois et non plus entre le 9 et le 11, comme c'est le cas actuellement. Une mesure qui, selon les syndicats et les associations de retraités, n'est pas prioritaire et rencontre des obstacles techniques et financiers

RETRAITE : FIN DE LA MAJORATION POUR CONJOINT A CHARGE

Le Particulier – 28 janvier

La majoration pour conjoint à charge est passée à la trappe de la réforme des retraites, sauf pour ceux qui en bénéficiaient en 2010.

La **CNAV** (Caisse nationale d'assurance vieillesse) n'attribue plus la **majoration** pour **conjoint à charge** n'est plus attribuée par lorsque la **retraite** prend effet à compter du 1^e janvier 2011 et que le droit à majoration est ouvert à partir de cette date. Elle ne l'attribue pas davantage quand la retraite prend effet avant le 1^e janvier 2011, lorsque le droit à majoration est ouvert à partir de cette date.

Cette majoration est maintenue uniquement pour les **retraités** qui en bénéficiaient au 31 décembre 2010, tant que le conjoint à charge remplit les conditions d'attribution, notamment de ressources personnelles.

SANTE – MALADIE – DEPENDANCE

"LA SECURITE SOCIALE CONNAISSAIT LES DANGERS DU MEDIATOR DEPUIS DIX ANS !"

France Soir - 3 janvier

Un généraliste de Troyes, le Dr Ephraym Samoun, accusé d'avoir prescrit abusivement du Mediator, affirme que la Sécurité sociale connaissait les dangers du médicament coupe-faim depuis 1998.

LA CNAV REVISE LES PARAMETRES FINANCIERS DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE 2011

Agevillage – 3 janvier

Revalorisation des prestations sociales de la CNAV à compter du 1er janvier 2011

La CNAV vient d'annoncer par une circulaire datée du 14 décembre la revalorisation de ses prestations d'action sociale.

A noter : l'augmentation des barèmes de ressources et de participation des retraités pour le plan d'actions personnalisé et l'aide à l'amélioration de l'habitat (+ 0,9 %), ainsi que la revalorisation de la participation horaire de la CNAV pour la prise en charge d'une aide ménagère à domicile (+1,50 %).

DEPENDANCE : NE PAS REDUIRE LE DEBAT AU SEUL FINANCEMENT

Les Echos – 5 janvier

La ministre des Solidarités, Roselyne Bachelot, a annoncé la tenue d'une grande consultation sur la dépendance au premier semestre 2011. Il est important de cadrer dès maintenant un débat qui serait un échec s'il n'était (comme on peut le redouter) abordé que sous l'angle de son financement. C'est avant tout de la dignité de personnes dépendantes dont il est question, avant d'être un enjeu médical ou de coûts pour la Sécurité sociale. On ne guérit pas de la perte d'autonomie et, avant de se pencher sur le financement de la dépendance, il est indispensable de mener une réflexion politique, sociale et humaine sur la façon dont notre société souhaite gérer cette question.

COR-BERTRAND VEUT REFORMER LE SYSTEME DE PHARMACOVIGILANCE

Reuters – 17 janvier

Deux jours après la diffusion d'un rapport accablant sur le Mediator, Xavier Bertrand a promis lundi qu'une réforme "radicale" du système de pharmacovigilance français serait présentée au Parlement avant la fin 2011.

Le ministre de la Santé a également expliqué que l'Etat se retournerait pour l'indemnisation des victimes contre le laboratoire Servier, qui fabriquait le médicament soupçonné d'avoir provoqué la mort de 500 à 2.000 personnes en France.

LIVRET A ET ASSURANCE -VIE POUR LA DEPENDANCE?

La dépêche.fr – 21 janvier

Les encours du Livret A et de l'assurance-vie font saliver le gouvernement. Si l'idée du précédent ministre de l'Industrie, Christian Estrosi, avait été d'utiliser une partie des 260 milliards d'euros des livrets réglementés (Livret A, livret bleu, LEP, LDD, Livret jeune) et de l'assurance-vie pour financer l'industrie française, la piste de la dépendance tiendrait désormais la corde.

Car l'assurance-vie, un des placements préférés des Français, accumule 1 100 milliards, offrirait des solutions de financements sans commune mesure. Car les dépenses pour la dépendance se chiffrent elles aussi en milliards. À lui seul, le plan Alzheimer est estimé à trente milliards d'euros d'ici 2030 même si 22 milliards sont déjà mobilisés. Le chiffre exact des besoins pour financer le cinquième risque de la dépendance sera connu à l'issue du travail de quatre groupes de travail qui commenceront leurs réunions début février.

ACTION SOCIALE AGIRC ET ARRCO : APPORTER DES REPONSES INNOVANTES POUR BIEN VIEILLIR CHEZ SOI

Senior actu .com – 24 janvier

Préserver l'autonomie à domicile des personnes âgées ou handicapées constitue l'un des enjeux de l'Agirc et de l'Arcco pour faire face au vieillissement démographique des prochaines décennies. Plusieurs expérimentations viennent d'être lancées avec pour objectif : tester des propositions innovantes pour bien vieillir chez soi en toute sécurité.

1. L'aide à domicile momentanée
2. Le conseil-logement en ergothérapie
3. Une montre « intelligente » et un dispositif lumineux.

L'ACTIVITE DE CHAQUE HOPITAL POURRAIT ETRE PLAFONNEE

Le Figaro – 25 janvier

Certaines interventions pourraient faire l'objet de quotas pour rééquilibrer les écarts de fréquence de tel ou tel acte entre les régions.

Les hôpitaux dépensent trop? Il suffit de leur fixer un quota d'activité et de les sanctionner en cas de dépassement. Voilà la réponse imaginée par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) du ministère de la Santé. Le projet, affublé du nom d'«objectifs quantifiés de l'offre de soins (Oqos)», figure dans un document du 7 janvier que *Le Figaro* s'est procuré.

LES ARS ONT ACHEVE LE DECOUPAGE EN TERRITOIRES DE SANTE

Localtis. info -25 janvier 2011

Toutes les agences régionales de santé ont arrêté leur organisation en territoires de santé. Seules trois régions conservent leur découpage antérieur. Ces territoires, qui passent de 159 à 107, serviront également de cadre aux missions des ARS dans le secteur médicosocial.

LA VIOLENCE, PLAIE PERSISTANTE A L'HOPITAL

Espace infirmier.com – 26 janvier

Parmi les nombreuses frictions signalées dans les hôpitaux, le Médiateur de la République pointe une augmentation des signalements de violences subies par le personnel, tout comme celle des cas de maltraitance envers les patients.

AXA AUTORISE A GENERALISER SON EXPERIMENTATION DANS L'ACCES AUX DONNEES DE SOINS

Le Point.fr – 26 janvier

Dans une expérimentation, menée auprès d'un panel de 41.000 assurés dans dix départements, Axa avait obtenu de pouvoir connaître le code d'identification des médicaments de ses assurés.

L'AGIRC-ARRCO LANCE L'EVALUATION DE DEUX INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES AVEC LA SOCIETE MEDIALIS

Gérontechnologie.net – 26 janvier

Les institutions du GIE AGIRC-ARRCO, acteur majeur du système de retraite français, ont fixé en 2009 des orientations prioritaires innovantes au service du prolongement de l'autonomie à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Dans ce cadre, AGIRC-ARRCO avait entrepris un travail de recensement et de qualification des technologies pour l'autonomie, mission qui avait été confié à la société Médialis.

Deux innovations technologiques ont ainsi été sélectionnées par l'AGIRC-ARRCO, qui a poursuivi son partenariat avec Médialis pour réaliser l'évaluation de ces gérontechnologies au domicile d'un échantillon de 300 personnes âgées, allocataires des institutions AGIRC-ARRCO

INCOHERENCE DU DEFICIT DE LA SECURITE SOCIALE ET L'AUGMENTATION DE LA CONSULTATION AU MEDECIN GENERALISTE

Les Echos - 27 janvier

Le tarif des consultations médicales ne cesse d'augmenter : depuis le 15 février 2007, la consultation d'un généraliste est passé de 21€ à 22€, et en janvier 2011 elle est passé de 22 à 23€ pour répondre au "malaise de la médecine de proximité". Après des semaines de protestations, les praticiens ont fini par faire craquer le gouvernement.

Les médecins généralistes viennent d'obtenir un revalorisation de leurs tarifs de consultation. Le président de la République, Nicolas Sarkozy, leur a en effet accordé 1 euro d'augmentation.

Et il en coûtera 250M d'euros à l'Assurance maladie. Cette somme devrait englober une partie des nouvelles recettes prévues dans le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS)

REFORME DE LA DEPENDANCE : LES PISTES DE LA MISSION SENATORIALE

Mutualité française – 27 janvier

Afin de constituer son rapport final, la mission d'information du Sénat sur la dépendance s'est réunie hier pour élaborer les pistes préparatoires à une réforme. Selon Les Echos (page 5), ces réflexions serviront aux groupes de travail mis en place par le gouvernement afin de préparer le débat prévu pour l'automne.

Plusieurs pistes sont avancées, indique le journal économique. L'une d'elles évoque un recours sur succession pour les personnes âgées les plus aisées. Celles qui touchent l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) pourraient ainsi avoir le choix entre deux solutions au moment où elles deviennent dépendantes.

Soit elles souhaitent transmettre l'intégralité de leur héritage à leur descendance : dans ce cas, elles ne percevraient que la moitié de l'Apa. Soit elles veulent percevoir la totalité de leur allocation : dans ce cas de figure, après leur décès, l'Etat préleverait sur leur patrimoine 20.000 euros maximum "au-delà d'un seuil compris entre 150.000 et 200.000 euros". A priori, ce dispositif pourrait concerner une

"large population", notent Les Echos. En effet, plus du tiers des allocataires de l'Apa jouissent d'un patrimoine de plus de 200.000 euros. D'après le rapporteur UMP de la mission, Alain Vasselle, "le gage sur patrimoine permettrait d'économiser 800 millions d'euros par an au moins, une somme qu'on redéployerait vers les personnes qui en ont le plus besoin".

MUTUELLES – ASSURANCES

LES MUTUELLES SANTE AUGMENTENT LEURS PRIX EN 2011

Mutuelleland – 6 janvier

La Mutualité française a prévu une augmentation moyenne de 8% des tarifs de mutuelles santé. Une forte augmentation qui pourrait s'expliquer par les différentes mesures prises par le gouvernement sur l'Assurance maladie et dans le cadre du budget de l'État.

Un désengagement de la solidarité nationale qui devrait continuer en 2011 puisque l'Assurance maladie remboursera seulement à 30% le prix des médicaments à vignette bleue, dits à service médical rendu modéré, ainsi que des traitements homéopathiques. **Un déremboursement que les mutuelles devront compenser.**

GARAGES AGREES ET GARAGES SERVICES

News Assurances – 21 janvier

En France, plus de deux tiers des garagistes ou carrossiers sont agréés par une ou plusieurs compagnies d'assurance. Meilleure prise en charge des réparations, services supplémentaires et rapidité des interventions, ces garages sont-ils vraiment plus efficaces ?

L'UE REFUSE A LA FRANCE DES ALLEGEMENTS FISCAUX POUR LES MUTUELLES SANTE

Mutuelleland – 27 janvier

Afin de favoriser le développement de certains contrats de **mutuelle santé, la France avait adopté des mesures d'allégements fiscaux il y a quelques années.** Même si elles n'avaient pas encore été mises en œuvre en attendant le jugement de la commission européenne, la France espérait beaucoup de ces mesures pour développer l'assurance vie.

Les mesures mises en cause par Bruxelles étaient **des exonérations et allègements d'impôts pour les assureurs proposant certains contrats complémentaires,** conclus indépendamment de l'état de santé de l'assuré ou couvrant des risques comme le décès, l'invalidité et l'incapacité à travailler.

Dans un jugement communiqué à la France, la Commission européenne les a **jugées incompatibles avec les règles de la concurrence de l'UE.** La raison invoquée est que bien que la Commission ne mette pas en doute l'objectif social des mesures, son enquête a démontré selon elle que les mesures envisagées n'étaient pas de nature à garantir une répercussion effective de l'avantage fiscal sur le consommateur final.

En outre, certaines conditions imposées pour bénéficier des mesures risquent d'introduire de fait **une discrimination au profit de certains opérateurs historiques comme les** mutuelles souligne encore Bruxelles

ASSURANCE-VIE : LE PALMARES DES FONDS EUROS

La tribune.fr – 28 janvier

Avec un taux moyen de rendement qui devrait s'être établi entre 3,2 % et 3,3 % en 2010, les fonds en euros d'assurance-vie font grise mine. Une baisse de forme qui n'est pas passagère...

ASSURANCE VIE : LE NOMBRE DE CONTRATS NON RECLAMES EST EN BAISSSE

News Mutuelles – 30 janvier

1 milliard d'euro détenus par les assureurs grâce aux contrats d'assurance vie non réclamés

En 2003, environ 150 000 contrats d'assurance-vie étaient sans héritiers ainsi le gouvernement a mis en place des mesures concernant les contrats d'assurance vie non réclamés. Ce dispositif porte peu à peu ses fruits et il permettrait aux banquiers et aux assureurs de réduire ce nombre.

En 2006, les bénéficiaires ont récupéré 555M euros et 26 000 défunts ont été identifiés. Malgré ces mesures les banques et les assureurs détiendraient toujours 1 milliard d'euros, d'après la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA) alors que les compagnies d'assurance estimaient n'avoir que 700M à 800M euros.

EUROPE – ETRANGER

LE CHEF DU GOUVERNEMENT DANOIS VEUT ABOLIR LA RETRAITE ANTICIPEE

Reuters - 1 janvier

Le Premier ministre danois Lars Lokke Rasmussen a plaidé samedi pour une abolition de la retraite anticipée.

Selon le chef du gouvernement, qui présentait ses vœux à ses concitoyens, les retraites anticipées représentent chaque année 16 milliards de couronnes (2,15 milliards d'euros), soit l'équivalent, a-t-il précisé, de 240.000 places supplémentaires dans l'enseignement, de 40.000 appartements pour personnes âgées dépendantes ou de trois grands centres hospitaliers.

L'âge légal de départ à la retraite est de 65 ans, mais ce dispositif permet de cesser de travailler cinq ans plus tôt. Un projet de loi proposant son abolition pour les Danois aujourd'hui âgés de moins de 45 ans et un report pour les autres sera déposé en janvier, a ajouté le chef du gouvernement.

«L'AGE DE LA RETRAITE DOIT ETRE UN CHOIX, NON UNE OBLIGATION !»

Trends.be – 13 janvier

Le gouvernement britannique a confirmé jeudi la suppression prochaine de la mise à la retraite d'office, actuellement fixée à 65 ans. Cette mesure fait partie d'une réforme du système des retraites annoncée comme «radicale».

ESPAGNE : ACCORD CLE POUR LA RETRAITE A 67 ANS

Le Figaro – 27 janvier

Les syndicats ont donné leur feu vert au gouvernement pour repousser de deux ans l'âge légal de départ à la retraite.

Après un an d'après négociations sur la réforme des retraites, José Luis Rodríguez Zapatero est parvenu à arracher le soutien des syndicats. L'âge légal du départ passera de 65 à 67 ans. Des exceptions sont toutefois prévues, notamment pour les carrières longues et ininterrompues.

L'ALLEMAGNE DIT QUE L'UE AVANCE SUR LA QUESTION DES RETRAITES

Reuters - 30 janvier

L'Union européenne travaille à la fixation d'un point de référence sur l'âge du départ à la retraite permettant à ses membres de déterminer leur propre seuil, a déclaré dimanche le ministre allemand des Finances Wolfgang Schäuble dans un entretien accordé à l'ARD.

Selon lui, ce projet, qui vise à inciter les pays à adapter l'âge de départ à la retraite en fonction de l'évolution de leur démographie, a avancé de manière significative.

"Pour ce qui est de l'âge de la retraite, nous avons trouvé des accords concrets. Nous avons créé un système de référence", a-t-il dit à la télévision ARD. "Peut être y aura-t-il un système d'arbitrage", a-t-il poursuivi

DIVERS

LA PUBLICITE GOUVERNEMENTALE A COUTE PLUS DE 140 MILLIONS D'EUROS EN 2010

20 minutes – 04 janvier

Le gouvernement français a dépensé plus de 140 millions d'euros en 2010 pour des campagnes de publicité portant notamment sur la réforme des retraites, la promotion de l'activité physique ou l'armée de terre, écrit mercredi le *Canard enchaîné*. Ces trois grandes campagnes ont été confiées à des sociétés détenues par l'industriel Vincent Bolloré, ami de Nicolas Sarkozy qui l'avait invité sur son yacht juste après son élection en 2007, ajoute l'hebdomadaire satirique.

LA GRAND-MERE ALIMENTAIT LES RETRAITES EN CANNABIS

Le parisien.fr – 7 janvier

Elle fume des joints depuis 1969 et comptabilise 42 ans de paradis artificiels. Selon RTL, «Mamie Pétard» aime beaucoup fumer du cannabis avec ses amis devant un épisode de Derrick. Avec l'âge, elle reconnaît avoir alimenté un réseau de revente de produits stupéfiants, constitué de retraités.

PATRONAT ET SYNDICATS ETABLISSENT UN AGENDA SOCIAL 2011 TRES CHARGE

Intelligence RH- 11 janvier,

Après une année 2010 socialement très riche, ponctuée par l'accord du 26 mars sur le harcèlement et la violence au travail, mais également et surtout par la réforme des retraites, les partenaires sociaux se préparent à entamer une année 2011 tout aussi chargée. Le programme ne sera pas de tout repos pour les partenaires sociaux avec pas moins de 11 sujets qui devraient être abordés au cours de l'année.

1. Ouverture prioritaire d'une négociation sur l'emploi des jeunes
2. Renégociation de convention nationale d'assurance chômage
3. Missions de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC)
4. Régimes de retraites complémentaires Agirc-Arrco
5. Modernisation du dialogue social
6. Modernisation du paritarisme
7. Ouverture d'une négociation sur le bilan d'étape professionnel
8. Engagement d'une réflexion sur le financement de la protection sociale
9. Modernisation du marché du travail
10. Qualité de vie au travail
11. Emploi des seniors

CARGLASS, POINTE DU DOIGT PAR 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES

L'argus – 14 janvier

L'association de défense des automobilistes a mené l'enquête sur le coût de réparation des pare-brise et pointe les dérives d'un système dont les assurés font les frais.

ILS SONT PROFS, EMPLOYES DE BANQUE, RETRAITES... ET SURENDETTES

Libération – 15 janvier

ILS SONT RETRAITES, SALARIES ET SURENDETTES

L'Alsace.fr – 22 janvier

La Chambre régionale du surendettement social (Cresus) n'avait pas à vocation à vivre si longtemps. Créée en 1993, cette association vient en aide aux familles qui rencontrent de gros problèmes financiers. Dix-huit ans après, non seulement elle existe toujours mais le nombre de dossiers qu'elle traite ne cesse de s'alourdir

LE TOP DES VOITURES LES PLUS VOLEES EN 2010

Ouest France – 25 janvier

La Renault Twingo 1, la Smart Fortwo et la Renault Mégane 2 figurent sur le podium des 50 voitures les plus volées en France en 2010, selon les statistiques provenant de 16 assureurs, mutuelles et banques collectées par l'hebdomadaire spécialisé Auto Plus.

A partir de ces statistiques, représentant un parc de 20 millions de véhicules, Auto Plus a calculé, pour chaque modèle, le nombre de vols pour 100.000 véhicules assurés. C'est la **Renault Twingo 1**, avec 245 unités volées pour 10.000 assurés, qui arrive en tête, précédant la **Smart Fortwo** (169). Ces deux

modèles, peu résistants à l'effraction, sont "une excellente banque de pièces détachées" pour la Twingo 1, une manne pour les voleurs de Smart Fortwo, modèle moins répandu, dont les pièces se revendent au prix fort.

Ces petites voitures sont rejointes sur la troisième marche du podium par la **Renault Mégane 2** (109). Ce modèle est volé à l'aide de matériel high-tech - disponible sur internet - qui permet "d'infiltrer" le système électronique du véhicule. La **Porsche Cayenne**, arrive en quatrième position (103). Cette voiture puissante est notamment utilisée par les malfaiteurs pour les "go fast" (transports de drogue à grande vitesse). Viennent ensuite la **Peugeot 306** (90), la **Ford Fiesta** (89), **Citroën C8** (80) et la **Renault Espace 4** (79).

Chaque jour, 330 véhicules sont volés en moyenne, selon Auto Plus qui souligne que les vols de voitures n'ont cessé de baisser depuis neuf ans (moins cinq pour cent en 2010).

LOISIRS

DES LIVRES A LIRE ET A RELIRE

Liaisons sociales Hors série 2010

Témoignage : Absolument dé-bor-dée !

Comment faire les 35 heures en... un mois ! annonce le bandeau rouge qui entoure le brûlot de Zoé Shepard. C'est sûr, le personnel ne risque pas le surmenage dans cette mairie où cette jeune bac+8 s'est fait engager. Personne n'échappe à sa plume acérée : ni le Boss (le DG), ni le Don (le maire), ni le Gang des chiotards (les fayots de service), ni encore Coconne (l'assistante), un « trou cérébral »

TABLEAU DE BORD

RETRAITE

INDICE BASE 1990 DES RETRAITES ET EVOLUTION DE LEUR POUVOIR D'ACHAT DEPUIS 1990

Situation Novembre 2010

Indice INSEE hors tabac		Variation sur :		
Indice de base 1998	120,09	1 mois	1 an	
Indice de base 1990	137,91	0,0 %	1,5 %	
Evolution de nos retraites nettes				
Retraite	Régime général		Régime local	
	Indices	Evolutions	Indices	Evolutions
CNAV	131,96	- 4,3 %	130,68	- 5,2 %
ARRCO	128,86	- 6,6 %	127,60	- 7,5 %
AGIRC	124,41	- 9,8 %	123,20	- 10,7 %

PENSION SECURITE SOCIALE

- Salaire minimum permettant de valider un trimestre d'assurance retraite de base : **1772 €** (200 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2010)
- Minimum de pension : **266,15 €** par mois (+ **90,31 €** par enfant à charge)
Circulaire CNAV du 30 décembre 2009
- Réversion : **54 %** du montant de la pension du défunt
 - Plafond de ressources pour une personne seule : **18428,80 €** par an (2080 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2010)
 - Pour un ménage : **29486,08 €** par an.
Circulaire CNAV du 10 février 2010

RETRAITE COMPLEMENTAIRE DU REGIME GENERAL (DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2010)

- ARRCO (valeur du point) : **1,1884 €**
- ARRCO (salaire de référence) : **14,4047 €**
- AGIRC (valeur du point) : **0,4216 €**
- AGIRC (salaire de référence) : **5,0249 €**
- Réversion : **60 %** de la pension du défunt

INDICE DES PRIX

Evolution sur un an octobre 2010/octobre 2009 ➔ **+ 1,6 %**

L'indice des prix tous produits sert au calcul de l'inflation, l'indice hors tabac à la revalorisation des pensions alimentaires et des rentes viagères (*JO du 13 Novembre 2010*).

Evolution du coût de la vie												
Tous produits	119,64	119,96	119,69	120,36	120,94	121,26	121,39	121,38	121,04	121,32	121,23	121,39
Hors Tabac	118,31	118,60	118,32	118,99	119,58	119,90	120,04	120,02	119,68	119,97	119,88	120,03
	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
	2009					2010						

INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL)

- Indice du troisième trimestre 2010 : **118,70**
- Evolution de l'indice en glissement annuel au troisième trimestre 2010 : **1,10 %** (*JO du 16 octobre 2010*)

EMPLOI : SALAIRE MINIMUM (DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2010)

- Salaire horaire brut : **8,86 €**
- Smic mensuel pour 35 heures hebdomadaires : **1343,77 €**

EPARGNE REGLEMENTEE

- Livret A : Rémunération : **1,75 %** - Plafond : **15300 €**
- Livret de développement durable (ex-CODEVI) : Rémunération : **1,75 %** - Plafond : **6000 €** - Condition : être contribuable
- Livret d'épargne populaire : Rémunération : **2,25 %** - Plafond : **7700 €** - Condition : impôt <757 €

PRETS

AUX PARTICULIERS

- Prêts d'un montant inférieur à 1524 € : **21,32 %**
- Prêts d'un montant supérieur à 1524 €, découverts en compte, prêts permanents, crédits affectés : **19,32 %**
- Prêts personnels : **8,15 %**

IMMOBILIERS

- Prêts à taux fixe : **5,60 %**
- Prêts à taux variable : **5,05 %**

➤ Prêts relais : **6,27 %**

Ces taux des prêts aux particuliers et des prêts immobiliers sont les taux maximum auxquels les banques peuvent prêter de l'argent au 4^{ème} trimestre 2010 (taux de l'usure) - *JO du 26 septembre 2010*.